Réunion du conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

<u>Conseillers présents</u>: M. Ségard, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents: M. Bezaud (pouvoir à M. Maïa), M. de Rougé (pouvoir à Mme Vérité), M.

Leblond, M. Lorenc, Mme Hugot Secrétaire de séance : M. Fleury

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Ségard propose de rajouter à ce compte-rendu que le logement communal de la rue des Vignes est inoccupé suite au décès de M. Denfert, et que M. Leblond a indiqué qu'il était souhaitable de ne pas le remettre en location compte tenu de l'importance des travaux de rénovation à effectuer sur le bâtiment.

1/ Travaux de voirie - Demande de subvention Fonds départemental d'investissement (FDI) :

- M. Ségard expose au Conseil municipal les projets de travaux de voirie pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir :
- la réfection de l'enrobé rue Emile Labiche (coût estimatif 15 993.26 € HT)
- la pose de bordures rue du Luet (coût estimatif 7 793.60 € HT)
- la réfection d'un avaloir situé à l'angle de la rue Jean Moulin et de la rue d'Aligre (coût estimatif 8 368 € HT)
- aménagement de sécurité avec la mise en place de chicanes rue Pinceloup, Grand rue et rue Emile Milochau (coût estimatif 10 833.21 € HT)

Le taux maximal de subvention pour les travaux de voirie est de 30 %.

Le Conseil municipal approuve les demandes de subvention et autorise le maire à déposer les dossiers auprès du Département d'Eure-et-Loir.

2/ Travaux de rénovation terrain de tennis :

M. Ségard présente le devis de rénovation du terrain de tennis présenté par la société SAE d'un montant de 34 839 € HT soit 41 806.80 € TTC et propose de retenir cette offre.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société SAE pour la rénovation du terrain de tennis.

3/ Incorporation dans le domaine communal de biens sans maître :

Les voiries et les espaces verts du lotissement les Châtaigniers (rue Claude de Rougé, Rue René Tortillon, allée des Blés d'or) n'ont pas été intégrés dans le domaine communal.

La Préfecture a pris un arrêté constatant que ces parcelles cadastrales n'ont plus de propriétaires identifiés. A l'issue d'une période de 6 mois d'affichage de l'arrêté et en l'absence de réaction d'un ayant droit, le conseil municipal peut sur délibération intégrer l'ensemble de ces parcelles dans son domaine (parcelles F1201, F1213, F1214, F1215, F1216, F1217 et F1218).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'incorporation de ces biens dans le domaine communal. Les voiries seront intégrées dans le domaine public.

4/ Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine :

La Fondation du patrimoine permet de lancer une souscription pour contribuer au financement des travaux de rénovation de la toiture de la Mairie. Les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts. La fondation prélève des frais de gestion (environ 4% du montant des dons). Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine.

5/ Avis projet directive paysagère cathédrale de Chartres :

Les collectivités concernées par le projet de directive paysagère sont invitées à se prononcer, à défaut de réponse l'avis est réputé favorable. La Commune de Béville est concernée par 2 faisceaux de visibilité (un situé au nord du Luet et de Machery ; l'autre en partie sud entre la route d'Encherville et le secteur de Villiers). La directive paysagère limite la hauteur des constructions et des pylônes sur certains secteurs. Le PLU de Béville devra être compatible avec la directive paysagère.

Le Conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet de Directive paysagère de la Cathédrale de Chartres.

6/ Renégociation contrat assurance statutaire:

Le contrat d'assurance statutaire passé avec Sofaxis arrive à son terme le 31/12/2020. Ce contrat couvre les congés maladie et les accidents du travail des agents. Ce contrat avait été souscrit par l'intermédiaire du Centre de gestion d'Eure-et-Loir.

Le Centre de gestion va lancer une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat. Les collectivités concernées doivent se prononcer pour participer à la procédure de mise en concurrence.

Le Conseil municipal décide de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé.

7/ Questions diverses:

L'espace services publics de la Communauté de communes situé dans les locaux de l'ancienne CCBA à Auneau propose de renseigner les habitants sur les impôts.

<u>Sivos</u>: Les frais de transport scolaire mis à la charge des communes seront compensés par la communauté de communes dans le cadre de l'attribution de compensation.

Le Sivos envisage le remplacement de 2 cars.

<u>Comité des fêtes</u>: Mme Lamarque informe le conseil des prochaines manifestations organisées par le Comité des fêtes (Rétrobroc le 1^{er} mars à la Halle des Sports, chasse aux œufs le 11 avril). <u>Halle des sports</u>: visite de la commission de sécurité – les travaux de désenfumage sont à envisager.

<u>Communauté de communes</u> : le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été approuvé lors du conseil communautaire du 23 janvier 2020.

Agenda :

- Dimanche 2 février loto du foot Halle des sports
- Samedi 8 février belote pétanque
- Samedi 15 février loto Comité des fêtes halle des sports
- Vendredi 21 février commission communale des impôts directs (17h) et commission finances (18h30)

M. SEGARD	MME VERITE	MME LAMARQUE
M. FLEURY	M. GEHAN	MME PATUEL
M. Maïa	MME LECLERC	MME OURY

MME TURLIN